

**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM MCA CONVICTIONS**

Code ISIN :
Part R : FR0007026299

Paris, le 17/07/2026

Objet : FUSION-ABSORPTION de l'OPCVM MCA CONVICTIONS par l'OPCVM MCA PATRIMOINE

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'**OPCVM MCA CONVICTIONS** (ci-après « le Fonds ») géré par **MCA FIINANCE** (ci-après la « société de gestion ») et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

A l'occasion de la rationalisation de sa gamme de fonds flexibles, la société de gestion a décidé de procéder à la fusion-absorption du fonds MCA CONVICTIONS par le fonds MCA PATRIMOINE. Cette fusion permettra de vous apporter un OPCVM offrant avec le même style de gestion des possibilités élargies découlant d'une plus grande taille d'encours.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

La fusion-absorption aura lieu le **07/09/2026**. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre des parts du fonds absorbant sur les valeurs liquidatives du **04/09/2026**.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 28/08/2026 au 07/09/2026.
Le fonds ayant une valorisation hebdomadaire, la dernière valeur liquidative du fonds MCA CONVICTIONS sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 28/08/2026.

Des informations sur la parité d'échange figurent en Annexe I.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant trente (30) jours.
Après l'entrée en vigueur de cette opération, cette possibilité vous sera de nouveau offerte, le fonds absorbant ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif¹**)))

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes en France

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes en France

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant MCA CONVICTIONS (fonds absorbé)	Après MCA PATRIMOINE (fonds absorbant)
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR + 55% Morningstar Global Core Bond GR Hedged EUR + 10% €STER capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Le fonds est géré activement. Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.	Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence constitué de 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé, sur la durée de placement recommandée, dans le cadre d'une gestion équilibrée et discrétionnaire.
Indicateur de référence	<u>Indice composite :</u> 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR + 55% Morningstar Global Core Bond GR Hedged EUR + 10% €STER capitalisé	<u>Indice composite :</u> 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé.

Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Actions pays émergents : [0% ; 30%]	Actions pays émergents : [0% ; 10%]	-
	Instruments de taux [0% ; 100%]	Instruments de taux [50% ; 100%]	+
	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BBB- et supérieure ou égale à B- [0% ; 100%]	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BBB- [0% ; 30%] Dont	-
	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à B- [0% ; 10%]	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à B- [0% ; 10%]	=
	Instruments de taux de pays émergents [0% ; 50%]	Instruments de taux de pays émergents [0% ; 10%]	-
	Obligations Convertibles [0% ; 20%]	Obligations Convertibles [0% ; 10%]	-
	Risque de change : [0% ; 100%]	Risque de change : [0% ; 50%]	-

Frais			
Commission de souscription non acquise à l'OPC	1,50% TTC	Néant	
Commission de rachat non acquise à l'OPC	1% TTC	Néant	

Informations pratiques		
Dénomination	MCA CONVICTIONS	MCA PATRIMOINE
Code ISIN	Part R : FR0007026299	Part R : FR0010021444

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 23/06/2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

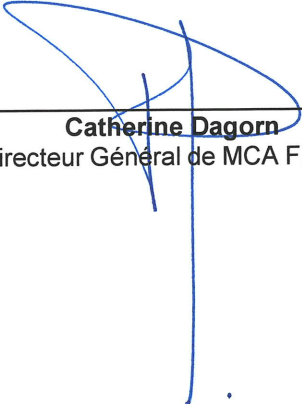
Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

M.C.A. FINANCE
48C boulevard du Maréchal Foch
49100 – ANGERS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Catherine Dagorn
Directeur Général de MCA FINANCE

ANNEXE I

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du fonds **MCA PATRIMOINE** en échange des parts de votre ancien fonds **MCA CONVICTIONS** calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

La parité d'échange sera déterminée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le 22/05/2026

Fonds absorbé : MCA CONVICTIONS

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part R FR0007026299	12 871 768,63	51 150,015	251,64

Fonds absorbant : MCA PATRIMOINE

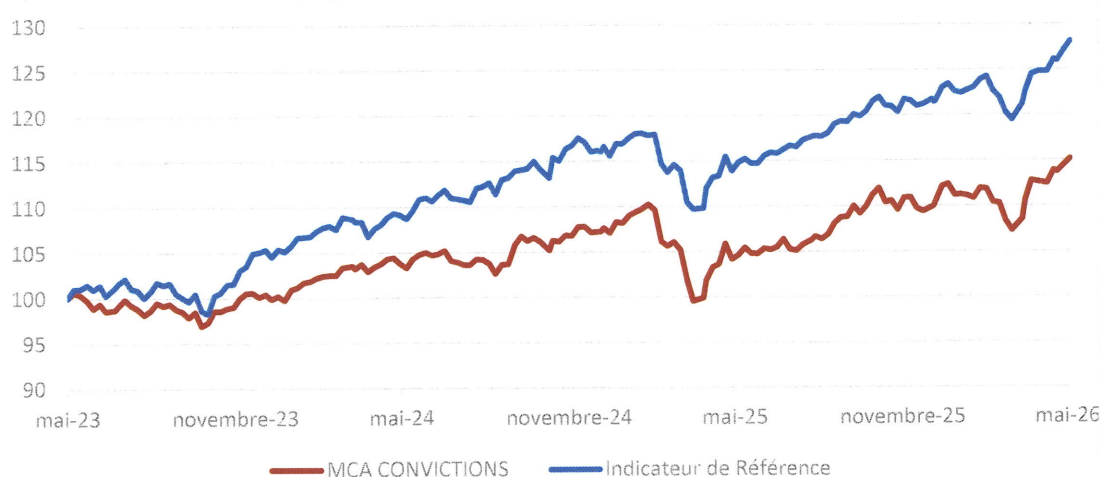
	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part R FR0010021444	3 252 185,22	15 476,135	210,14

La parité d'échange serait calculée comme suit :

$\frac{\text{VL d'une part du fonds absorbé}}{\text{VL d'une part du fonds absorbant}}$	1,197 part du fonds absorbant pour une part du fonds absorbé
---	--

En conséquence, si la fusion était intervenue le 22/05/2026, en échange d'une part du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre 1,197 part(s) du fonds absorbant ainsi qu'une soulte de 0,10 €.

ANNEXE II : performances du fonds absorbé (MCA CONVICTIONS)
sur la période d'investissement recommandée (3 ans)



Indicateur de référence : 35% Morningstar Global Market Target Exposure NR Eur + 55% Morningstar Global Core Bond TR Hedged Eur + 10% €STER capitalisé.

Performances	YTD	1 an	3 ans	3 ans annualisées
MCA CONVICTIONS	4,69%	10,07%	15,14%	4,81%
Indicateur de référence	5,50%	11,58%	28,09%	8,60%

ANNEXE III : performances du fonds absorbant (MCA PATRIMOINE)
sur la période d'investissement recommandée (3 ans)



Indicateur de référence : 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé.

Performances	YTD	1 an	3 ans	3 ans annualisées
MCA PATRIMOINE	4,70%	7,80%	16,92%	5,35%
Indicateur de référence	4,83%	9,76%	22,67%	7,05%